

AR Prefecture

046-254601313-20220411-CS11042022_008-DE
 Reçu le 13/04/2022
 Publié le 13/04/2022

**SYNDICAT MIXTE
 LIMARGUE-SÉGALA**
 DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

DÉPARTEMENT DU LOT

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à quatorze heures, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du 28/03/2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

Délibération n° 2022-008

Membres en exercice 47

Membres présents

Membres absents et excusés

Membres présents : MMES Bataille Laurence, Bennet Mireille, Bessède Claudine, MM Andrieu Daniel, Andrezejewski André, Bayle Patrick, Béco Antoine, Daynac Denis, Enjalbert Patrice (représente Simon Marc), Four Jean-Marc, Gayral Damien, Hammerschmidt Harry, Lacombe Jean-Claude, Lacroix Jean-Marc, Lagarrigue Jean-Claude, Laville Benoît, Laviollette Christian, Neveux Jean-Michel, Pipart Eric, Pleimpont Gilles, Poujade Dominique, Pradines Fabrice (représente Riffié Jean-François), Serrau Martial, Soret Pierre, Tapie Fernand, Thers Francis, Valette Hervé, Vistour Didier

Membres absents excusés : MMES Janicot Christiane (excusée), Labrousse Carral Valérie (excusée), Rauffet Sylvie (excusée et pouvoir à Pradines Fabrice), MM Andurand Jacques (absent), Boussac Thierry (absent), Calmon Patrick (absent), Canal Serge (absent), Cassan Patrick (absent), Goudounesque André (excusé), Lacaze Adrien (excusé), Magal Jonhny (excusé), Mazarguil Michel (absent), Mazeyrac Jean-Charles (absent), Riffié Jean-François (représenté par Pradines Fabrice), Rochette Philippe (absent), Serres Stéphane (absent), Simon Marc (représenté par Enjalbert Patrice), Soussirat Fabien (absent), Sylvestre Michel (absent), Teulet Sébastien (excusé), Vermeil Rémi (absent)

Nombre de votants 29

Objet de la délibération

Versement subvention fonctionnement à la commune de Montbrun

Le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'assainissement du camping de Montbrun l'Ex-SIAEP de Gréalou avait accepté la prise en charge du rejet, comme il est prévu à chaque fois qu'il y a un périmètre de protection (camping est dans le périmètre de captage de l'eau potable).

La commune de Montbrun ayant porté le projet, l'ex SIAEP de Gréalou devait verser un fonds de concours correspondant à « la réfection totale du rejet, pose en tranchée nouvelle » soit 12 020 € Net de TVA suivant devis d'Avril 2021. Du fait de la dissolution du Syndicat de Gréalou cette subvention sera versée par le SMLS à la commune de Montbrun et sera imputée en fonctionnement au compte 6742.

AR Prefecture

046-254601313-20220411-CS11042022_008-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical (voix 29) :

- Approuve le versement de cette Subvention à la commune de Montbrun au vu de la facture définitive des travaux.
- Charge Mr le Président d'effectuer le paiement et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Gilles PLEIMPONT.



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication à la date figurant sur l'accusé de réception.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (adresse : Mairie 46500 PADIRAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).